

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 25 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq octobre 2021 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 20/10/21, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence du Maire, Sylvain QUOIRIN.

Présents : Mesdames Danielle CHARTON, Stéphanie COLIN, Christelle FOUCHÉ, Evelyne WILFART.

Messieurs David ALRIVIE, Christian BONNEMAISON, Thierry BRUGGEMAN, Jean-Pierre GALLOIS, Sylvain QUOIRIN, Philippe ROBIN et Victor SALGUEIRO SENRA.

Pouvoirs : Audrey LONJARET pouvoir à Evelyne WILFART  
Aurélie QUEHEN pouvoir à Danielle CHARTON

Absents excusés : Véronique DECELLE, Éric DE AZEVEDO

Secrétaire de séance : David ALRIVIE

Le compte rendu de la séance du 11 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

## Ravalement de l'abside et des contreforts de l'église N° 001 – 25/10/21

Monsieur Sylvain QUOIRIN, informe le Conseil Municipal que les travaux de l'église sont pluriannuels. Ils comprennent à la fois les enduits extérieurs et la sécurisation des contreforts.

La première tranche des travaux des contreforts du clocher et des façades de la porte principale a été réalisée.

Monsieur le Maire propose dans la continuité, de réaliser les travaux de l'abside et de la sécurisation des contreforts.

Le coût estimatif des travaux est de 29 837 € HT.

Il expose le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant HT
Ravalement abside et contreforts	29 837.00 €	CŒUR DE VILLAGE Conseil Départemental 30 % jusqu'à 30 000 €	8 951.00 €
		DETR 40 %	11 934.80 €
		Fonds propres 30%	8 951.20 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 837.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>29 837.00 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les travaux ci-dessus

- **CHARGE** le Maire de demander les subventions au taux maximum, (notamment le Conseil Départemental et la DETR).

Vote : Pour 13

**Travaux pour l'amélioration de la qualité de l'eau potable pour les habitants de Venizy  
N° 002 – 25/10/21**

Monsieur Sylvain QUOIRIN, informe le Conseil Municipal que, suite au rapport de l'ARS la commune de Venizy est dans l'obligation de déconnecter les réseaux d'eau potable alimentés par la source de la Fontaine au Ruet. Le taux de nitrate et d'atrazine est trop élevé. La commune a l'obligation de se mettre aux normes.

Le coût estimatif des travaux est de 89 708.64 € HT.

Il expose le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant HT
COLAS	72 608.64 €	AESN 40 %	35 883.46 €
GEO CONSEIL	17 100.00 €	DETR 40 %	35 883.46 €
		Fonds propres 20 %	17 941.72 €
<b>TOTAL</b>	<b>89 708.64 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>89 708.64 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les travaux ci-dessus
- **CHARGE** le Maire de demander les subventions au taux maximum, (notamment l'Agence de l'Eau Seine Normandie et à la DETR).

Vote : Pour 13

**Réfection couverture Marché des 4 saisons  
N° 003 – 25/10/21**

Monsieur Sylvain QUOIRIN, informe le Conseil Municipal de la nécessité de développer un marché local qui permettra aux producteurs locaux de vendre leurs produits en circuit court. Pour la sécurité des exposants et la qualité d'accueil des habitants, il est nécessaire de réaliser des travaux de couverture.

La commune participera par ce commerce sans transports lointains, à une économie locale et « décarbonée », et conforme aux nouvelles dispositions de l'Etat dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

Le coût estimatif des travaux est de 29 950.00 € HT.

Il expose le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant HT
Couverture	29 950.00 €	CŒUR DE VILLAGE Conseil Départemental 30 % jusqu'à 30 000 €	8 985.00 €
		Fonds propres 70%	20 965.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 950.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>29 950.00 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les travaux ci-dessus

- **CHARGE** le Maire de demander les subventions au taux maximum, (notamment le Conseil Départemental).

Vote : Pour 13

**Aménagement Marché des 4 saisons  
N° 004 – 25/10/21**

Monsieur Sylvain QUOIRIN, informe le Conseil Municipal de la nécessité de développer un marché local qui permettra aux producteurs locaux de vendre leurs produits en circuit court. Pour la sécurité des exposants et la qualité d'accueil des habitants, il est nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement.

La commune participera par ce commerce sans transports lointains, à une économie locale et « décarbonée », et conforme aux nouvelles dispositions de l'Etat dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

Le coût estimatif des travaux est de 66 395.87 € HT.

Il expose le plan de financement suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Désignation</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant HT</b>
Couverture	51 437.59 €	DETR 40 %	26 558.35 €
Plomberie	1 920.00 €	Conseil Départemental	8 985.00 €
Electricité	7 660.00 €	Fonds propres 47 %	30 852.52 €
Maçonnerie, structure et isolation	5 378.28 €		
<b>TOTAL</b>	<b>66 395.87 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>66 395.87 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les travaux ci-dessus

- **CHARGE** le Maire de demander les subventions au taux maximum, (notamment la DETR).

Vote : Pour 13

**Avant-projet pour l'aménagement du carrefour du Trianon  
N° 005 – 25/10/21**

Monsieur Sylvain QUOIRIN, informe le Conseil Municipal de la nécessité d'élaborer un avant-projet pour l'aménagement du carrefour du Trianon.

En organisant le sens unique dans le centre-ville rue du Bouton, rue des Forges et rue de l'Hôpital, les voitures venant de Chailley passeront par la rue du Trianon et iront à Saint Florentin en passant par ce carrefour, et dans le sens inverse ce carrefour servira d'échange pour ceux qui viennent de Saint Florentin.

Il est nécessaire de faire des travaux de réaménagement.  
Une étude avec devis sera fournie pour la réalisation des travaux, cette maîtrise d'œuvre a pour valeur : 2 900 € HT, soit 3 480 € TTC, la société ECMO est retenue pour cette étude.

Cette somme sera intégrée au projet global, qui bénéficiera de subventions du Conseil Départemental, des amendes de police ainsi que de la CCSA.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'étude ci-dessus
- **CHARGE** le Maire de demander les subventions au taux maximum.

Vote : Pour 12      Abstention : 1

**Date des prochains conseils municipaux :**

Lundi 15 novembre 2021 à 19 heures

Lundi 13 décembre 2021 à 19 heures

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.  
et ont signé au registre les membres présents.**

Délibération n° 001 – 25/10/2021 : Ravalement de l'abside et des contreforts de l'église

Délibération n° 002 – 25/10/2021 : Travaux pour l'amélioration de la qualité de l'eau potable pour les habitants

Délibération n° 003 – 25/10/2021 : Réfection couverture Marché des 4 saisons

Délibération n° 004 – 25/10/2021 : Aménagement Marché des 4 saisons

Délibération n° 005 – 25/10/2021 : Avant-projet pour l'aménagement du carrefour du Trianon